

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

de l'AISNE

ARRONDISSEMENT

de LAON

CANTON

de CHAUNY

COMMUNE

de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 8 février 2017

L'an deux mille dix sept, le 8 février à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 1^{er} février 2017 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **33**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Etaient présents :

Jean-Pierre LIEFHOOGE
Charline LEROY
Catherine GAUDEFROY
Alban DELFORGE
Gwenaël NIHOARN
Jean-Pierre CAZE
Nabil AÏDI
Nicole VENNEMAN
Françoise LACAILLE
Didier DEJOYE
Yves VALLERAND
Régis LAPERSONNE

Josiane GUFFROY
Cécile GAVEL
Catherine LEFEVRE
Florence PLATEAUX
Carole BARTHELEMY
David TELATYNSKI
Martine JONET
Véronique AGOUTIN
Laurent WILLOCQ
Francis HEREDIA
Sylvia AGATI-RAGAZZINI

Mandat de procuration : M. BRASSART à Mme GUFFROY ; M. KRIF à M. DEJOYE ; M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme BLITTE à M. LIEFHOOGE ; Mme PHOYU à M. DELFORGE ; Mme DEFUIT à M. AÏDI ; Mme REES à Mme GAUDEFROY ; Mme FIAN à Mme AGOUTIN.

Absent : M. LIRUSSI

Secrétaire de séance : Mme LACAILLE

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LAURENT Jean-Pierre, Directeur des Services Techniques

Membres présents.....24
Absents ayant donné mandat de procuration.....08
Absent.....01
Votants.....32

Délibération 2017-005

02b – COMMUNICATIONS – CARTE SCOLAIRE – MOTION

Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale, par courrier en date du 14 octobre 2016, a adressé le constat des effectifs inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville.

Contrairement aux années passées, celui-ci n'attire pas l'attention sur une quelconque baisse des effectifs entre la rentrée 2016 et celle de 2015. En effet, alors que dans son courrier en date du 26 octobre 2015, le Dasen faisait part de son inquiétude sur les variations négatives des effectifs sur certaines écoles, dans celui du 14 octobre 2016, il adresse simplement le constat des effectifs inscrits pour la rentrée 2016.

Or, il semble que plusieurs mesures sont envisagées sur Chauny. Lors de la rencontre préparatoire à la réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale, Monsieur le Maire a exprimé son opposition à l'inspecteur de circonscription.

Aussi :

- considérant que depuis 30 ans, ce sont 30 classes qui ont été fermées sur Chauny
- considérant que de nombreux programmes immobiliers sur la ville sont en développement
- considérant que la ville mène des actions importantes dans le domaine de la politique de ville
- considérant que des actions de soutiens scolaires sont mises en place par le conseil citoyen
- considérant les difficultés socio-économiques du quartier prioritaire de la politique de la ville
- considérant enfin qu'il est important d'appliquer une politique cohérente et à long-terme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- S'oppose à toute fermeture de classe sur la ville et plus particulièrement celle de l'école élémentaire Résidence,
- Sollicite le soutien de Monsieur le Préfet de l'Aisne.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 13/2/2017

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,



Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 10 février 2017

Le Maire,



Marcel LALONDE.